

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE ET SUPERVISEE

Conduite accompagnée : le principe

Plus d'expérience et moins d'accidents

Lorsque l'on choisit une formation traditionnelle seules 20h de conduite sont obligatoires pour pouvoir passer le permis. Avec la conduite accompagnée en plus de ces 20h de conduite, les jeunes conducteurs doivent **parcourir au moins 3000 km sur toute la durée de leur formation** (qui est au minimum d'un an). Pendant cette année de conduite accompagnée l'élève pourra conduire assez souvent pour être préparé à affronter toute sorte de situations au volant.

Grâce à l'expérience acquise pendant la conduite accompagnée, les jeunes conducteurs sont moins angoissés et deviennent plus avisés sur la route ce qui permet de réduire les risques d'accidents après l'obtention du permis.

Augmenter ses chances de réussir l'examen du permis

Choisir la conduite accompagnée c'est **augmenter ses chances de réussir l'examen** du premier coup. Effectivement le taux de réussite après la conduite accompagnée est de 74% contre 55% avec une formation classique.

Une période probatoire plus courte

Lors de l'obtention du permis, l'on dispose uniquement de 6 points afin de parvenir à 12 points il est nécessaire de ne pas commettre d'infraction menant à un retrait de point pendant toute la durée du permis probatoire.

En ayant suivi une formation classique la période probatoire du permis est de 3 ans pendant lesquels l'on gagne 2 points par année passée sans commettre d'infraction.

Tandis qu'avec la conduite accompagnée, la **période probatoire passe à 2 ans** pendant lesquels l'on gagne 3 points par année passée sans commettre d'infraction.

Cette période probatoire plus courte n'est valable que pour la conduite anticipée.

Un coût moins élevé

En moyenne la conduite accompagnée (~1100 euros) **coûte moins cher que la formation traditionnelle** (~1600 euros).

La principale différence entre les deux prix vient du nombre d'heures de conduite supplémentaires (en plus des 20h obligatoires) dont l'élève aura besoin pour être prêt lors de l'examen. Les élèves faisant la conduite accompagnée n'en ont généralement pas besoin puisqu'ils peuvent conduire avec leurs accompagnateurs en dehors de ces heures.

Une heure de conduite coûte 45 euros en moyenne.

Une assurance moins chère

En plus de réduire le prix de la formation, le fait de choisir la conduite accompagnée réduit aussi le prix de l'assurance du conducteur. Une [assurance auto jeune conducteur](#) coûte généralement plus cher que celle d'un conducteur chevronné. Les **assureurs proposent de meilleurs tarifs** aux conducteurs ayant choisis la conduite accompagnée puisqu'ils ont plus d'expérience au volant et risquent donc moins d'accidents.

De plus la **surprime imposée au jeune conducteur est réduite** de 50 % la première année puis de 25 % la deuxième. Elle disparaît lors de la troisième si le conducteur n'a eu aucun accidents.

Un apprentissage plus agréable

L'apprentissage avec la conduite accompagnée est souvent plus apaisant pour l'élève.

La présence de l'accompagnateur, qui le plus souvent est un membre de la famille ou un ami, rassure l'élève et lui permet d'apprendre à conduire plus sereinement. Le fait de conduire régulièrement pendant un an (voir plus) permet également à l'élève d'**avoir plus de confiance en lui au volant**.

Ainsi après l'obtention de son permis le conducteur sera généralement plus à l'aise quand il se retrouvera seul sur la route.

Cette année de conduite permet bien entendu à l'élève d'apprendre à conduire. Mais elle peut également permettre à l'accompagnateur d'améliorer sa propre conduite, d'une certaine façon ce sont les jeunes qui réapprennent la conduite à leurs parents.

De plus le fait de **pouvoir commencer dès 15 ans** permet d'apprendre plus facilement. En effet plus on prend de l'âge, plus l'apprentissage est long et difficile.

Conduite supervisée : le principe

Peut-être avez-vous déjà entendu parler de la **conduite supervisée**. Destinée à tous les apprentis conducteurs de plus de 18 ans, elle leur permet de s'entraîner de façon intense à la conduite avant de devoir tester leurs capacités lors de l'examen pratique du permis de conduire. Elle est donc un moyen pour ces pilotes en herbe de **conduire avant d'avoir obtenu leur permis**, à condition qu'un conducteur expérimenté (titulaire du permis B depuis au moins 5 ans) soit présent.

Conduite supervisée : qui peut en bénéficier ?

Pour pouvoir profiter de ce type de formule, il est impératif :

- d'être majeur ;
- d'avoir obtenu son code de la route ;
- d'avoir effectué au moins 20h de conduite avant de se lancer dans la conduite supervisée.

C'est ensuite à l'auto-école référente d'autoriser, ou non, cette formule au candidat.

Conduite supervisée & conduite accompagnée : même combat ?

Les deux formules diffèrent sur plusieurs points :

- avec la conduite accompagnée, la **durée du permis probatoire est réduite à 2 ans** ;
- en conduite accompagnée, au moins **3 000 km doivent être parcourus en 1 à 3 ans** ;
- la conduite accompagnée s'adresse aux personnes de **16 ans et plus**.

Conduite supervisée : les avantages

- Permet d'**expérimenter la conduite** en conditions réelles ;
- Evite de devoir **payer des leçons de conduite supplémentaires** en attendant l'examen pratique ;
- Permet de **s'entraîner à nouveau** en cas d'un premier échec à l'examen de la conduite ;
- Prendre **confiance en soi** ;
- **Prolonger** son entraînement et son apprentissage le temps que l'on estime cela nécessaire.